

6 août 2014

Comité permanent des finances de la Chambre des communes Chambre des communes Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Chers membres du Comité,

Au nom de la Canadian Media Production Association (CMPA), j'ai l'honneur de présenter nos recommandations au sujet du budget fédéral de 2015 au Comité permanent des finances de la Chambre des communes. Ces recommandations portent directement sur les priorités suivantes mentionnées par le Comité dans son communiqué de presse du 6 juin 2014 : Accroître la compétitivité des entreprises canadiennes, Optimiser le nombre et le type d'emplois pour les Canadiens et Améliorer les régimes canadiens de taxation et de réglementation.

Secteur de la production cinématographique et télévisuelle canadienne

La CMPA est l'association commerciale canadienne des producteurs indépendants, qui représente plus de 350 entreprises dans l'ensemble du pays qui se livrent à la production et à la distribution d'émissions de télévision, de long-métrages et de médias numériques en langue anglaise. Un producteur gère toutes les phases de la création d'un film, d'un projet télévisuel ou de médias numériques depuis sa conception jusqu'à la post-production. C'est lui qui engage les comédiens et l'équipe, qui assure le financement, qui étudie les divers programmes de financement et qui trouve un acheteur pour sa production.

La production a une incidence profonde sur l'économie canadienne et les membres de la CMPA ont généré une part importante des 7,6 milliards \$ de PIB, des 2,3 milliards \$ d'exportations et des 127 700 équivalents à plein temps de qualité que le secteur a créés l'an dernier. Comme en témoignent les grands succès canadiens comme Orphan Black, Heartland, Haven, the Grand Seduction et bien d'autres, les productions du Canada sont de calibre mondial et sont très prisées sur les marchés internationaux.

La production de contenus canadiens aide également à préserver l'identité du Canada et son mode de vie, mais elle dessert un marché intérieur relativement restreint. Au Canada, nous avons eu la chance que les gouvernements fédéral et provinciaux reconnaissent

l'importance économique et culturelle de notre secteur, ainsi que les défis relatifs à la taille du marché, et soient devenus nos partenaires dans la création d'une industrie mûre qui appuie des dizaines de milliers d'emplois et des milliards de dollars d'activité économique.

Initiatives ciblées

En raison de l'aide gouvernementale et de l'esprit d'entreprise des producteurs, des télédiffuseurs et des distributeurs canadiens, le Canada qui était lourdement tributaire des contenus importés est devenu un grand exportateur de contenus canadiens de qualité supérieure et de calibre mondial. Pour assurer ce succès, la CMPA propose trois améliorations ciblées qui réduiront l'absence d'inefficacité dans la prestation d'aides publiques et permettront la croissance ininterrompue de notre secteur en contribuant à attirer des investissements privés plus importants, en particulier de la part des marchés étrangers, et à multiplier les exportations. Parmi ces améliorations, mentionnons :

- 1) éliminer les « carences » du Crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne;
- 2) consentir d'emblée des crédits d'impôt qui supprimeront le besoin de devoir contracter un prêt relais dans les banques;
- 3) créer un nouveau fonds pour promouvoir les productions canadiennes et permettre aux producteurs canadiens d'assister aux salons et aux événements internationaux où ils peuvent trouver des fonds auprès de sources étrangères et avoir accès aux marchés d'exportation.

Le broyage du crédit d'impôt

Les crédits d'impôt sont indispensables à la croissance du secteur de la production canadienne dans une conjoncture mondiale hautement concurrentielle. Actuellement, la valeur du crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne (CIPC) est réduite d'un montant équivalant à ce que le producteur reçoit au titre de l'aide provinciale, d'autres subventions fédérales et du financement privé (les « broyages »). L'existence de ces broyages réduit la valeur du CIPC pour les producteurs et dans le cas du broyage du financement privé, dissuade les producteurs de solliciter des fonds privés pour leurs projets.

Pour remédier à ce problème, la CMPA recommande que les broyages soient réduits ou éliminés dans le calcul des crédits d'impôt fédéraux. Même si cela entraînera une hausse des dépenses globales consacrées aux crédits d'impôt, cet investissement aura un effet multiplicateur sur les dépenses de production et la création d'emplois, car les producteurs pourront nettement accroître leurs niveaux d'investissement en provenance d'autres sources de manière à accroître sensiblement leur budget global. Tandis qu'un financement supplémentaire est trouvé et investi dans des productions canadiennes, ces



productions auront une qualité toujours supérieure et arriveront mieux séduire les publics internationaux.

L'élimination des broyages dans le calcul du CIPC tiendra lieu de stimulant pour les activités de production cinématographique et télévisuelle canadienne et optimisera les emplois pour les Canadiens. Cela rehaussera également la compétitivité des compagnies de production canadiennes en leur permettant d'attirer des capitaux propres étrangers pour financer des projets au même niveau que les entreprises de pays comme les É.-U. et le R.-U.

Financement provisoire

Actuellement, les producteurs ne reçoivent pas la prestation des crédits d'impôt que 18 à 24 mois après avoir encouru leurs coûts de production. De ce fait, les producteurs doivent financer provisoirement (« financement provisoire ») ces crédits d'impôt en contractant des emprunts auprès des banques et en devant assumer des frais d'intérêt appréciables et d'autres droits. Les crédits d'impôt fédéraux sont un facteur décisif de réussite pour de nombreuses productions canadiennes, mais leur valeur ultime est réduite une fois que l'on tient compte des frais d'intérêt et d'autres droits.

Pour remédier à ce problème, la CMPA recommande que, dans les cas où les demandeurs du CIPC ont un bilan avéré, ces crédits d'impôt soient versés d'emblée aussitôt que le demandeur a reçu l'approbation préliminaire d'un projet. Cela contribuera à assurer que l'avantage des crédits d'impôt aide à capitaliser les compagnies de production canadiennes et/ou à créer des productions canadiennes de haute qualité qui sont concurrentielles à l'échelle mondiale, augmentant du même coup les emplois et l'activité économique au Canada.

Les frais d'intérêt et autres droits connexes perçus sur le financement provisoire se chiffrent à environ 22 millions \$ de manque à gagner pour les producteurs chaque année. En versant les crédits d'impôt d'emblée, ces frais seront éliminés et/ou réduits de manière appréciable sans qu'il en coûte rien au gouvernement du Canada.

Programme de promotion des exportations

Le Canada produit des contenus de calibre mondial dans tous les genres. Ces contenus cependant, particulièrement sur le marché anglophone, doivent livrer une concurrence directe aux contenus appuyés par les campagnes de commercialisation solidement financées des studios américains et d'autres compagnies de production et de distribution internationales. Le succès suivi à long terme des contenus produits au Canada exige donc que les consommateurs et les éventuels investisseurs, à l'échelle nationale et internationale, prennent conscience des productions cinématographiques, télévisuelles et de médias numériques de haute qualité que nous créons.



Pour surmonter les limites d'un marché national relativement restreint, la CMPA propose une nouvelle initiative dont le but est de promouvoir les long-métrages canadiens, les émissions de télévision et le contenu des médias interactifs au Canada et à l'étranger et d'aider à attirer des investissements étrangers plus importants. Ce programme sera idéalement de l'ordre de 10 à 15 millions \$ et comportera un volet destiné à neutraliser une partie des coûts des compagnies contrôlées par des intérêts canadiens et leur appartenant prêtes à exporter afin d'assister à des festivals internationaux sur des marchés prioritaires où il est possible de trouver des investisseurs et d'accroître ainsi les exportations.

Conclusion

Si elles sont mises en œuvre, les améliorations ciblées proposées dans ce mémoire contribueront à rehausser la compétitivité des entreprises canadiennes dans le secteur des productions cinématographiques, télévisuelles et des médias numériques et à faire augmenter le nombre et les types de perspectives d'emploi pour les Canadiens. Même si des coûts se rattachent à certaines de ces mesures, les dépenses supplémentaires aboutiront à une hausse significative de l'activité économique et en définitive, des recettes de l'État générées par les productions cinématographiques et télévisuelles au Canada. Cela contribuera également à alléger l'impact de l'élimination du crédit d'impôt provincial en Saskatchewan et sa récente réduction au Québec, qui ont été préjudiciables aux secteurs des productions dans ces deux provinces.

Je vous remercie de l'occasion de présenter ces recommandations au Comité permanent des finances de la Chambre des communes et espère avoir l'occasion de fournir d'autres renseignements et de répondre aux questions que les membres du Comité pourraient se poser au cours des audiences publiques au début de l'automne.

Veuillez agréer mes salutations les meilleures.

Michael Hennessy Président et PDG

